

# Arbonne-la-Forêt



## Infos

### EDUCATION, JEUNESSE, LIEN SOCIAL

Ecoles  
Assemblée des jeunes  
Voyage des aînés

Page 2

### FINANCES

Budgets  
Pages 3 & 4

### DEVELOPPEMENT, SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

P.L.U  
Réhabilitation église  
Assainissement  
Eclairage public  
Fibre optique

Pages 5 & 6

### VIE DU VILLAGE

Fête du village  
Vivre ensemble

Page 7

édition juin 2016

### INFORMATIONS

Site internet  
14 juillet  
La Forestière  
Etat civil

Page 8

## Editorial



Vous trouverez dans ce bulletin des informations concernant les projets annoncés ou les chantiers en cours : Plan local d'urbanisme (PLU),

budget, déploiement de la fibre optique, travaux, eau et assainissement, animations...

L'année 2016 est une année de prévision de dépenses, pour la réalisation des deux tranches de la réhabilitation de l'église, bâtiment dans lequel les mauvaises surprises ne sont pas sans exister hélas. Elle soldera aussi les investissements réalisés en 2015 (mairie et salle du conseil).

Contrairement à l'Etat et c'est une prudente règle les collectivités territoriales ne peuvent prévoir des dépenses au budget sans inscrire la somme équivalente en recettes.

Pour l'église, le financement est assuré à 70 % au moins par des subventions et le solde par des fonds propres communaux provenant notamment d'une partie de la vente du terrain situé rue de la gare. Pour l'achèvement de la

réfection de la toiture de l'école maternelle, des subventions sont également attendues et le solde sera assuré sur «fonds propres» constitués par les dotations de l'Etat, la fiscalité, les droits de mutation perçus lors des ventes immobilières et la taxe d'aménagement.....

Le budget prévisionnel de la commune et les recettes attendues, face aux dépenses envisagées, permettent d'atteindre l'équilibre **sans augmentation des taux des taxes foncières et d'habitation pour la part communale**. En une période économique difficile nous avons tenu à ne pas alourdir la fiscalité globale à laquelle nous sommes soumis.

Concernant l'endettement de la commune, il est de 400,39 € par habitant et résulte de deux prêts relativement récents :

2011 : emprunt de 104 973,44 € pour acquisition d'une parcelle située en face de l'école maternelle, parcelle à préserver dans le cadre d'un aménagement de centre bourg. Durée du prêt 12 ans. Reste dû au 1er janvier 2016 : 77 836,74 €

2013 : emprunt de 208 000 € pour solder le contrat rural triennal portant réhabilitation de la maison René

Lefèvre, création de la maison des jeunes, de la maison des associations et du local technique. Durée du prêt 5 ans. Reste dû au 1er janvier 2016 127 711,99 €,

**mais surtout de deux prêts contractés en 1999 et 2000 respectivement de 152 440 € et de 182 938,82 €, chacun pour une durée de 30 ans. Reste dû au titre de ces deux emprunts les sommes de 105 325 € et de 115 943 €. Sur une aussi longue durée, les intérêts doublent le capital, ce qui explique le solde restant dû. Une renégociation a été engagée l'année dernière mais aucun organisme n'a fait d'offre sinon à des conditions préjudiciables pour la commune.**

Arbonne-la-Forêt n'a heureusement pas eu à souffrir des conséquences des fortes précipitations printanières, seulement de la tristesse des jours et c'est donc avec force que nous vous souhaitons de belles vacances ensoleillées.

Colette GABET





## Fête des écoles

Le vendredi 3 juin, la salle René Lefèvre a accueilli le spectacle de fin d'année donné par les enfants de nos écoles à l'initiative de leurs enseignants.

Les parents étaient nombreux pour cette soirée au cours de laquelle les enfants ont proposé un spectacle mêlant avec bonheur le théâtre (en français et en anglais) et le chant.

Il s'est terminé par un diaporama accompagné de la chanson de Nino Ferrer « Les cornichons »

Merci aux enseignants et aux intervenants, bénévoles pour certains, et tous très impliqués, d'avoir permis cette soirée festive qui s'est terminée par un «goûter» tardif mais très apprécié.

Les enfants ont proposé une partie de leur spectacle et un exposé sur les volcans aux résidents de la Forestière. Merci à tous ceux qui sont à l'origine de cette initiative qui maintient le lien social entre les générations.



Cette assemblée se réunit tous les mois et regroupe, à chaque fois, une dizaine de nos jeunes, très impliqués dans la vie du village.

Ils organisent diverses manifestations et animations : c'est cette assemblée qui est à l'initiative de l'inauguration du parcours de santé, des stands de vente de

gâteaux et de maquillage/coiffure lors de la fête du village. Ils souhaitent poursuivre leurs actions par la participation à la cérémonie de Chanfroy en août prochain et les décorations de Noël dans le village.

Nous les attendons plus nombreux à la rentrée.



## Voyage des aînés

Après Saumur en 2014 puis le festival des jardins de Chaumont et Blois en 2015, nos aînés marcheront cette année dans les pas de Claude Monet, puisqu'il leur sera proposé de passer une journée à Giverny, le jeudi 15 septembre 2016.

Diverses activités sont prévues.



Les budgets ont été adoptés en séance publique le 12 avril 2016.

Le budget communal s'articule autour de plusieurs objectifs :

- limiter au maximum les dépenses de fonctionnement,
- rechercher systématiquement des subventions (pour l'église, la mairie, la toiture de l'école maternelle, la voirie, les réseaux ...),
- continuer à investir pour améliorer le cadre de vie et la sécurité des Arbonnais (élagages/abattages d'arbres dangereux, peinture des grilles de la mairie, du cimetière, remise en état de chemins....),
- poursuivre le travail engagé pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine communal (église, toiture de l'école maternelle),
- maîtriser l'endettement.

Les chiffres des différents tableaux sont TTC

### Les budgets

Budget « commune »		1 719 453 €
dont section fonctionnement :	833 633 €	
dont section investissement :	885 820 €	
Budget "assainissement"		324 060 €
dont section fonctionnement :	107 907 €	
dont section investissement :	216 153 €	
Budget "C.C.A.S"		12 815 €
Budget "caisse des écoles"		20 453 €
<b>Total</b>		<b>2 076 781 €</b>

### BUDGET COMMUNE

**La section de fonctionnement, en dépenses**, regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Charges à caractère général (bâtiments, voirie, énergie, frais postaux et téléphone, cérémonies....)	209 175 €	25,09 %
Charges de personnel	281 125 €	33,72 %
Restitution de dotation à l'Etat au titre de la solidarité des territoires	25 200 €	3,02 %
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions organismes divers : écoles – sécurité incendie – PNR – CCAS ....)	149 410 €	17,92 %
Charges financières (intérêts d'emprunts)	16 416 €	1,97 %
Virement à la section d'investissement	130 689 €	15,68 %
Charges exceptionnelles	1 000 €	0,12 %
Charges imprévues	20 618 €	2,48 %



**Les recettes de fonctionnement** proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des produits liés à la cantine, à la garderie, au fonctionnement du regroupement pédagogique (maternelle), du solde positif du budget 2015.

Solde positif du budget 2015	177 391 €	21,28 %
Produits (cantine, garderie, école, autres redevances ...)	107 295 €	12,87 %
Impôts et taxes	409 137 €	49,08 %
Dotations de l'Etat	125 362 €	15,04 %
Remboursement rémunération du personnel	6 065 €	0,73 %
Autres produits (location salle des fêtes)	3 803 €	0,45 %
Produits exceptionnels (remboursement assurance et dons)	4 580 €	0,55 %

**La section d'investissement, en dépenses**, regroupe les opérations ponctuelles qui contribuent à valoriser le patrimoine communal et à maintenir les installations. Cela concerne principalement les travaux de réhabilitation de l'église, l'achèvement de la réfection de la toiture de l'école maternelle, les travaux de la mairie réalisés et en cours de paiement, une provision résultant de la vente de la parcelle communale rue de la Gare.

Mairie et salle du conseil avec accessibilité PMR (solde)	106 475 €	12,02 %
Eglise (clocher, murs de l'ancienne nef) – 1 <sup>ère</sup> tranche	177 277 €	20,01 %
Eglise (chevet, façade ouest, couverture versant nord) – 2 <sup>ème</sup> tranche	147 691 €	16,67 %
Toiture école maternelle, porte entrée école élémentaire, stores, adoucisseur	76 652 €	8,65 %
Remboursement d'emprunts	61 048 €	6,89 %
Plan Local d'Urbanisme	24 388 €	2,75 %
Réseaux d'électrification	21 718 €	2,45 %
Signalisation routière	3 434 €	0,39 %
Standard téléphonique	2 900 €	0,33 %
Matériels (aspirateur, ordinateur, rotofaucheuse,...) et mobilier	12 218 €	1,38 %
Site Internet	2 000 €	0,23 %
Jeux d'extérieur/installation	4 911 €	0,56 %
Solde d'exécution du budget 2015 reporté	145 108 €	16,38 %
Provision centre bourg	100 000 €	11,29 %

**Les recettes d'investissement** sont issues du virement de la section de fonctionnement, de la cession d'un terrain et de subventions.

Subventions (église, mairie, toiture école maternelle, voirie)	347 240 €	39,20 %
Produits de cession (prix de vente d'un terrain)	330 000 €	37,25 %
Virement de la section de fonctionnement	130 689 €	14,75 %
Remboursement de TVA – Taxe d'aménagement	68 778 €	7,77 %
Avance sur travaux (marché église)	9 113 €	1,03 %

P

■

L

■

U

Cette procédure en cours a été évoquée dans les précédents bulletins de juin et décembre 2015.

Elle a pris du retard par rapport au premier calendrier souhaité car, sur certaines zones ou certains objectifs légaux il est apparu nécessaire d'approfondir la réflexion et de tenter de trouver un meilleur équilibre entre les objectifs et contraintes de la loi et les situations concrètes des habitants. Il a donc été indispensable de reporter l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe les principes directeurs du nouveau document d'urbanisme. Ce projet a finalement été adopté par le conseil municipal, à la majorité, le 14 avril 2016.

Nous pensons avoir un projet susceptible d'être soumis aux instances supérieures concernant, notamment, le bois habité, la localisation d'une zone constructible ouverte aux hangars agricoles, fidèles en cela à notre caractéristique de «village rural», la densification du centre bourg et la préservation de sites naturels et des terres agricoles.

Le 14 juin 2016, une nouvelle réunion publique s'est tenue et a réuni une soixantaine de participants. Elle avait pour objectif de présenter les grandes lignes du PADD ainsi que les principes essentiels du zonage.

Depuis le travail se poursuit avec le bureau d'études pour affiner le zonage qui déterminera le classement de chaque parcelle dans une zone, zone urbaine ou zone agricole par exemple. Les règles applicables aux futures constructions, extensions, annexes, clôtures... seront aussi précisées avec prise en compte des lois nouvelles.

Un enquêteur sera désigné par le tribunal administratif pour recueillir les observations des propriétaires fonciers, des habitants et de toute personne intéressée. Cette procédure sera clôturée par un rapport intégré au dossier.

L'étape suivante sera la présentation du projet de PLU aux «personnes publiques associées» que la loi nous oblige de consulter et la transmission notamment aux services urbanisme de l'Etat.

Un avis sera alors émis : favorable ou défavorable, avec ou sans possibilité de «corrections» suivant l'importance des remarques et prescriptions des autorités supérieures dont l'Etat.

Nous pensons pouvoir terminer cette procédure dans le second trimestre de l'année 2017.  
Un dossier est consultable en mairie.

## LA REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT ELOI

Ainsi que nous vous l'avions indiqué dans le précédent bulletin, nous avons sollicité et obtenu des subventions afin de réhabiliter l'église Saint Eloi, classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 18 mars 1926. Les travaux se réalisent en deux tranches et l'attribution des subventions pour la seconde tranche est en cours de notification. Nous devrions atteindre un concours financier de l'ordre de 70% si de mauvaises surprises ne rendent pas obligatoires des travaux supplémentaires.

**La première tranche**, en cours de réalisation, a débuté fin avril et devrait être achevée fin novembre 2016 ; elle concerne :

- la réfection du clocher, murs et toiture,
- le ravalement des murs anciens de la nef.

**La seconde tranche** suivra assez rapidement et concernera :

- le ravalement du chevet, des murs gouttereaux et de la nef, façade ouest,
- la reprise de la couverture du versant nord.

Bien sûr les intempéries actuelles ne facilitent pas le bon déroulement de ce chantier.





## Assainissement

Notre station d'épuration rénovée fonctionne désormais correctement suivant les contrôles des services départementaux (SATESE). Néanmoins, nous constatons, lors des forts épisodes pluvieux, des rejets parasites d'eaux pluviales dans les eaux usées qui arrivent massivement dans la station d'épuration. Cela entraîne des volumes d'eau à traiter en quantité supérieure et qui ne devraient pas transiter par ces canalisations d'eaux usées.

Pour pallier ces problèmes la société VEOLIA va procéder, à la demande et aux frais de la commune, à partir du mois de septembre, à des contrôles systématiques de tous les raccordements d'eaux pluviales de notre territoire. Nous aurons ainsi l'état des lieux qui permettra aux habitations raccordées anormalement de faire le nécessaire.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents de la société VEOLIA qui seront, bien entendu, munis d'une accréditation et qui vous contacteront pour une prise de rendez-vous. Vous serez avisés de la date de cette campagne de vérification par une information individuelle.



## ECLAIRAGE PUBLIC

fabriquées depuis le 1er avril 2015.

Ces lanternes, situées chemin des Mariniers, Passée des vaches et rue de la Fontaine, ont été remplacées en mai 2016 par des lampes sodium haute pression (HST) plus économes. Une participation du SDESM à hauteur de 4 200 € sur une facturation de 6 998.40 € va nous être versée, soit la somme de 2 798.40 € restant à la charge de la commune.

Notre réseau d'éclairage est donc conforme aux normes écologiques actuelles.



L'implantation de la fibre optique sur le territoire national a commencé en 2009 à partir des choix alors opérés par l'Etat : l'implantation dans les villes importantes a été concédée aux opérateurs privés ; pour les petites villes et les villages, le développement de la fibre optique a été confié aux Départements. Le conseil général de Seine-et-Marne a décidé de créer

un syndicat en janvier 2013, le Syndicat Seine-et-Marne numérique, auquel la Communauté de communes du Pays de Bière a adhéré rapidement. La plus grande partie des communes rurales de la Seine-et-Marne ont maintenant adhéré à ce syndicat. Après appel d'offres, deux entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux qui vont commencer en 2017 et s'achever en 2020.

5 560 prises FttH devront être implantées en Pays de Bière pour un coût prévisionnel de 4 564 760 € financé de la manière suivante :

- 900 720 €, Communauté de communes du Pays de Bière,
- 1 278 800 €, société Covage, délégataire privé,
- 706 120 €, Etat,
- 1 679 120 €, Région Ile-de-France et Département.

La première tranche de travaux sera réalisée en 2017 et concernera les communes les moins bien desservies par les réseaux actuels (6 communes) et les autres communes (5 communes) dont Arbonne-la-Forêt, seront équipées entièrement dans l'année 2020. La commune de Villiers-en-Bière sera dotée partie en 2017 et partie en 2020 pour des raisons techniques.

Une plaque optique (NRO) sera installée à Arbonne-la-Forêt pour l'ensemble du Pays de Bière.

# Fête du village

village a pu avoir lieu comme prévu le dimanche 5 juin.

La brocante du Foyer Rural avait dû être déplacée, le terrain initialement prévu étant impraticable en raison des intempéries.

Le ciel a bien voulu être clément et tous ont pu profiter d'une journée agréable et conviviale, partager crêpes, saucisses et frites proposées par l'équipe du Foyer et gâteaux de l'Assemblée des jeunes.

Les jeux gonflables, le maquillage et la coiffure ont été largement appréciés par les plus jeunes.

Une ombre au tableau cependant : l'incendie, dans la nuit du samedi au dimanche d'un des filets de foot que nos jeunes avaient plébiscités.

Malgré les conditions météorologiques catastrophiques des jours qui ont précédé, la fête du



## SOYONS ENSEMBLE RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN DE NOTRE VILLAGE ET CHASSONS LES INCIVILITES....



De plus en plus de chiens sont les compagnons des jeunes et moins jeunes habitants de la commune et cela relève de la liberté de chacun.... mais il faut en assumer les contraintes et la responsabilité en observant

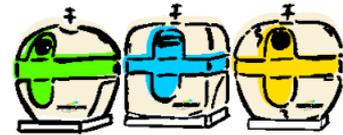
quelques principes civiques que nous nous permettons de vous rappeler :

- les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse lors de leurs promenades sur le domaine public,
- les déjections canines sont de plus en plus nombreuses et inadmissibles. Aucun espace communal n'est fait pour recevoir ces déjections. Trottoirs et parties enherbées sont des espaces communaux, il ne peut être toléré de les voir souillés... même devant les écoles !!! Les parcelles situées en face de l'école maternelle sont des parcelles privées et doivent être respectées de la même manière.

Il ne rentre pas dans les tâches de notre agent municipal de procéder à l'enlèvement de ces déjections ni d'en être victime lorsqu'il tond les espaces verts. De grâce respectons-le.

Une amende est encourue et s'il faut en arriver à cette ultime solution nous le ferons.

Merci à tous ceux qui ont un comportement exemplaire, et cela ne nous échappe pas.



Le point d'apport volontaire pour les bouteilles, journaux et vêtements n'est pas une décharge.... mais ne doit récolter que les bouteilles sans bouchon, les journaux et les vêtements.... Les bacs à verre sont relevés une fois par mois de manière systématique et plus si nécessaire, à la demande de la commune. Lorsqu'un bac déborde, sachez laisser votre apport dans votre véhicule quelques jours. Merci par avance.



Il est rappelé que toute maison doit disposer de deux places de stationnement par logement à l'intérieur de la propriété. Le POS fixe d'autres exigences pour les activités professionnelles. Aucun permis n'est, depuis plusieurs années, délivré sans que cette exigence y figure... mais encore faut-il prendre le soin de rentrer ou faire rentrer les véhicules.

Pour les maisons anciennes non dotées de places à l'intérieur, il est rappelé que les emplacements marqués au sol doivent être impérativement respectés et que les stationnements en enfilades compactes sont dangereux et contraires au code de la route.... et donc susceptibles de verbalisation.



Le site Internet de la commune va subir, dans les mois qui viennent, un « relooking » nécessaire.

Il sera plus attractif et plus intuitif, plus sûr aussi.

N'hésitez pas à le consulter. Il est régulièrement mis à jour.

14 juillet 2016

Depuis l'année dernière, Arbonne a renoué avec une tradition : celle de la course cycliste du 14 juillet. Devant le succès de la manifestation organisée en l'honneur de Marcel Thomas, les organisateurs ont souhaité la pérenniser avec la création d'un trophée au nom de notre illustre concitoyen.

Merci aux fédérations cyclistes de la Seine-et-Marne et de l'Essonne qui nous permettent de voir revenir sur notre territoire un bel événement sportif.

Comme l'an dernier, les enfants pourront participer, en fin de matinée, à des parcours d'agilité. Ils devront se présenter avec leur vélo et LEUR CASQUE

## La Forestière

Le samedi 4 juin a eu lieu le traditionnel barbecue de la Forestière qui a réuni comme chaque année les résidents et leur famille dans une atmosphère conviviale et chaleureuse. Malgré le mauvais temps qui a contraint la fête à se dérouler dans la salle de restaurant de l'EHPAD, les convives étaient nombreux et ravis de cette parenthèse.



La maison de retraite peut être fière de son chef-cuisinier Johan Bonaldo qui a participé au concours « Fourchettes Silver » et a terminé 1er du challenge départemental et 2ème du concours régional. Félicitations à lui



Ils sont nés

Ambre Debruyne le 9 janvier 2016

Diago Fernandes Meias le 22 février 2016

Sarah Coelho Meias le 31 mars 2016

Ils se sont dit



Nadine Hostettler et Serge Peuvrier le 18 juin 2016

Ils nous ont quittés

Mohammed Kati le 15 janvier 2016

Henri Canetta le 3 avril 2016

Lucien Méline le 17 mai 2016

Fernande Pelladeau le 22 juin 2016